Image not found or type unknown

Au sujet d un cheque de caution

Par **lili77**, le **24/04/2012** à **23:07**

Bonjour,
je vous ecris car je me suis porter garant pour mon neveux il a un ans pour un cheque de caution de 290 qui ete dater jusqu aux 30 avril le proprietaire me reclame un autre cheque de 290 euro sinon il encaisse le precedents je voulai savoir si il a le droit ???? merci de votre reponse a l avance

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés